



## Congés d'annualisation et arrêt maladie

Par **cecarise**, le **04/07/2017** à **10:34**

bonjour,

Je suis sous la convention 66.

Au mois de Décembre ma chef de service m'avait demandé de poser mes congés d'annualisation pour février et pâques pour l'organisation des services chose que j'ai faite j'avais posée une semaine en février et 2 en avril. Sauf que je suis tombée en arrêt maladie et ma semaine de congés d'annualisation s'en est trouvée dedans. Maintenant on me demande de la redonnée ont-ils le droit? Car étant en arrêt maladie je n'ai pas pu prendre cette semaine de congés d'annualisation donc ils me la compte à 0.

Mail que j'ai reçu de ma chef: colonne arrêt de travail: le temps de travail effectif est enlevé pour être saisi dans la colonne correspondante sans variation (temps direct, indirect, temps de réunion) excepté les jours fériés s'ils sont travaillés

merci de m'éclairer